

responsabilité parentale en cas de dommages

Par **zaza**, le **13/05/2009** à **14:50**

Un homme de 26 ans qui vit chez ses parents a été arrêté en voiture, il conduisait sans permis. Il va passer au tribunal mais cela ne l'empêche pas de continuer à conduire sans permis et sans assurance. Sa mère s'inquiète : s'il arrive quelque chose de grave (accident, mort d'une personne) et que cet homme ne peut pas payer, est-ce que ses parents seront juridiquement responsables et devront payer pour leur fils ?
Merci de votre réponse

Par **jeetendra**, le **13/05/2009** à **14:58**

bonjour, non les parents étant donné que l'enfant est majeur (26 ans) ne peuvent être tenus responsable de quoi que ce soit, cdt